Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur
BP 5432 Dakar-Fann-Tél. : 33 825-29-00-Fax : 33 825-24-06
http://www.saes.sn - Email : saes@saes.sn-saes.info@gmail.com

Mot d'ordre du SAES

Le Bureau National (BN) du Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (SAES), à l'expiration du préavis de grève du 13 janvier 2025, constate :

- *la non-régularisation, depuis bientôt 5 ans, des pensions de retraite aux ayant-cause des enseignants-chercheurs et chercheurs décédés, en violation de la loi sur le Code des pensions civiles et militaires ;*
- *le non-respect de l'engagement pris le 22 octobre 2024 par le MESRI, « en accord avec le Gouvernement », de « réintroduire le Décret, objet de la revendication, dans le circuit d'adoption des textes administratifs » ;*
- *le non-respect par le Gouvernement de la « clause de confiance » du 16 décembre 2024, entre le SAES et le Gouvernement représenté par le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement, mandaté par le Premier Ministre, engageant la responsabilité du Gouvernement de « signer en l'état le projet de décret ».*
- *le mutisme et l'indifférence du MESRI à propos des points du préavis de grève du 13 janvier 2025 arrivé à expiration.*

Le SAES décrète un mot d'ordre de grève de 48h, les mardi 18 et mercredi 19 février 2025.
Par ailleurs, le SAES demande aux militants de :

- *surseoir, en plus des activités pédagogiques (cours, soutenances, délibérations), à toute participation à des activités administratives et réunions ;*
- *suspendre les formations payantes.*

Le BN demande aux coordonnateurs de convoquer les Assemblées générales de campus le mercredi 19 février 2025.

Le BN lance un appel à tous les camarades à la mobilisation pour exiger l'application sans délai du protocole d'accord ainsi que la restauration de la dignité des familles de nos défunts camarades.

Fait à Dakar, le dimanche 16 février 2025

Le Bureau National